

**PROVINCE DE QUÉBEC ... TÉMISCAMINGUE
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE TÉMISCAMINGUE**

3 FÉVRIER 2021

Selon l'arrêté ministériel 2020-049 du 4 juillet 2020, il est mentionné que les organismes municipaux ont maintenant le choix entre un retour à la normale (avec présence du public) pour la tenue des assemblées de conseil en respectant les consignes de distanciation et d'hygiène ou le maintien des règles en vigueur depuis le début de la pandémie (absence du public), y compris la publication des délibérations. La décision revient à chaque municipalité et organisme.

Puisque les salles de la MRC sont restreintes, pour le respect de la distanciation sociale, les réunions du Comité administratif demeurent en huis clos et les élus participent en présence ou via conférence web ou téléphonique. Un enregistrement des discussions sera rendu public sur le site Internet de la MRC, et ce, conformément audit arrêté de manière à permettre au public de connaître la teneur des discussions entre les participants et le résultat de la délibération des membres.

PROCÈS-VERBAL de la **SÉANCE ORDINAIRE** du comité administratif / commission d'aménagement, tenue selon la loi, au bureau de la MRC de Témiscamingue, 21, rue Notre-Dame-de-Lourdes à Ville-Marie, le **MERCREDI 3 FÉVRIER 2021, à 18 h 06**, à laquelle :

SONT PRÉSENTS EN PRÉSENCE :

M. Daniel Barrette	, maire de Laverlochère-Angliers et préfet suppléant de la MRCT
M. Simon Gélinas	, maire de Lorrainville
M ^{me} Carmen Côté	, mairesse de Saint-Bruno-de-Guigues
M. Bruno Boyer	, maire de Belleterre
M. Yves Ouellet	, maire de Témiscaming

FORMANT QUORUM SOUS LA PRÉSIDENCE DE :

M^{me} Claire Bolduc, préfète de la MRCT

SONT ÉGALEMENT PRÉSENTS EN PRÉSENCE :

M ^{me} Katy Pellerin	, directrice du Centre de valorisation et responsable de la gestion des matières résiduelles
M ^{me} Christelle Rivest	, directrice des ressources financières, humaines et matérielles
M. Chaibou Achirou	, directeur en gestion du territoire
M. Daniel Dufault	, coordonnateur à l'aménagement
M. Sami Bdiri	, greffier
M ^{me} Lyne Gironne	, directrice générale – secrétaire-trésorière

N. B. : Le comité administratif s'est réuni en rencontre de travail (réunion privée) de 17 h à 18 h 06.

02-21-040A **OUVERTURE DE LA SÉANCE ORDINAIRE PUBLIQUE À 18 H 06 ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR.**

CONSIDÉRANT le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours;

CONSIDÉRANT QUE le gouvernement a prolongé l'état d'urgence sanitaire jusqu'au 22 janvier 2021 (décret 03-2021) et par conséquent, certaines mesures dédiées aux municipalités continuent de s'appliquer;

CONSIDÉRANT le décret 689-2020 et l'arrêté 2020-049 du 4 juillet 2020 ayant modifié substantiellement les dispositions qui encadrent la présence du public lors des séances du conseil et que de nouvelles règles s'appliquent notamment aux séances, réunions et assemblées de tout organisme municipal;

CONSIDÉRANT QU'en vertu des nouvelles règles applicables, la MRC doit permettre la présence du public lors des séances du conseil, sauf dans l'une ou l'autre des situations suivantes :

- La municipalité n'est pas en mesure d'accepter la présence du public en respectant les mesures sanitaires prévues par le décret 689-2020, dont celle du maintien d'une distance de deux mètres entre les personnes présentes.
- Tous les membres du conseil assistent à la séance par un moyen de communication permis par l'arrêté 2020-029 du 26 avril 2020 (p. ex. : en visioconférence ou par téléphone).

CONSIDÉRANT QUE si la MRC refuse tout ou une partie du public pour ces motifs, elle doit publiciser la séance, dès que possible, par tout moyen permettant de connaître la teneur des discussions entre les membres du conseil et le résultat de leurs délibérations (p. ex. : publication d'un enregistrement audio ou audiovisuel, retranscription intégrale des délibérations dans un document accessible au public, diffusion de la séance sur une plateforme numérique);

CONSIDÉRANT l'arrêté 2020-049 du 4 juillet 2020 ajoute également l'obligation pour toute municipalité de permettre la transmission de questions écrites aux membres du conseil à tout moment avant la tenue de la séance. Cette exigence s'applique pour toute séance qui, en vertu de la loi, doit comprendre une période de questions. Dans le cas où la présence du public est permise, la transmission de questions écrites s'ajoute à la période de questions verbales prévue par les articles 322 de la Loi sur les cités et villes et 150 du Code municipal du Québec;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé M. Simon Gélinas
appuyé par M^{me} Carmen Côté
et résolu unanimement

- **QUE** l'ordre du jour soit adopté tel que rédigé.
- **QUE** l'article « Affaires nouvelles » demeure ouvert jusqu'à la fin de la séance.

02-21-041A ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 13 JANVIER 2021.

Le procès-verbal de la séance ordinaire du 13 janvier 2021 ayant été transmis par le biais de la plateforme à tous les conseillers.

Il est proposé par M. Yves Ouellet
appuyé par M. Bruno Boyer
et résolu unanimement

- **QUE** ledit procès-verbal soit adopté et signé tel que rédigé, tout comme s'il avait été lu.

Information PÉRIODE DE QUESTIONS DE L'ASSISTANCE, S'IL Y A LIEU (CM, ART. 150).

Selon l'arrêté ministériel du 4 juillet 2020, le comité administratif est autorisé à siéger à huis clos. Il n'y a donc aucune question de l'assistance. Aucune question n'a été transmise par courriel ou par courrier au comité administratif.

Information GESTION DU FLI | SUIVI DOSSIER 2911.

Les membres du comité administratif prennent acte, lors de la réunion privée, des renseignements recueillis.

Information GESTION DU FLI | SUIVI DOSSIER 2010-10.

Les membres du comité administratif prennent acte, lors de la réunion privée, des renseignements recueillis.

02-21-042A GESTION DOSSIER FLI 2020-14 | DOSSIER FLS 2020-01

CONSIDÉRANT la résolution 12-20-442A adoptée lors de la séance ordinaire du comité administratif tenu le 9 décembre 2014;

CONSIDÉRANT la décision du comité administratif d'apporter des modifications aux montants des prêts octroyés en vertu de ladite résolution.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Daniel Barrette
appuyé par M. Bruno Boyer
et résolu unanimement

- **QUE** la résolution 12-20-442A soit modifiée afin qu'on puisse lire que le montant du prêt accordé au dossier FLI 2020-14 est de 21 000 \$.
- **D'ACCORDER** un prêt de 14 000\$ au dossier FLS 2020-01.

La directrice générale – secrétaire-trésorière est autorisée à signer, pour et au nom de la MRC de Témiscamingue tous documents nécessaires pour le cheminement des prêts.

02-21-043A

GESTION DU FLI | AUTORISATION POUR LA SIGNATURE DE DEUX AVENANTS.

ATTENDU QUE le 10 avril 2020, le gouvernement du Québec et la MRC ont signé un contrat de prêt pour l'établissement de la mesure spécifique d'appui aux entreprises touchées par la pandémie de la COVID-19, le programme Aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises, dans le cadre de son Fonds local d'investissement;

ATTENDU QUE ce contrat de prêt précise les modalités du programme Aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises et les modalités de remboursement du prêt consenti à la MRC par le gouvernement du Québec;

ATTENDU QUE le 1er octobre 2020, le gouvernement du Québec a autorisé des modifications aux normes et modalités du programme Aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises afin de permettre l'octroi de contributions non remboursables aux entreprises devant cesser en totalité ou en partie leurs activités parce qu'elles sont situées dans les zones en alerte maximale (zones rouges) déterminées par le gouvernement depuis le 30 septembre 2020 ordonnant notamment leur fermeture afin de protéger la santé de la population dans la situation de pandémie de la COVID-19;

ATTENDU QU'à la suite de cette décision, les modifications à l'égard du contrat de prêt et du cadre d'intervention du programme Aide d'urgence aux PME ont été confirmées dans un avenant au contrat de prêt;

ATTENDU QUE le 8 décembre 2020, le gouvernement du Québec a autorisé des modifications aux normes et modalités du programme Aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises;

ATTENDU QUE le 12 janvier 2021, le gouvernement du Québec a autorisé à nouveau des modifications aux normes et modalités du programme Aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises;

ATTENDU QU'à la suite de cette décision, il y a lieu d'apporter des modifications à l'égard du contrat de prêt et du cadre d'intervention du programme Aide d'urgence aux PME.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Simon Gélinas
appuyé par M^{me} Carmen Côté
et résolu unanimement

- **D'ACCEPTER** les modalités inscrites dans l'annexe Programme Aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises - Cadre d'intervention du contrat de prêt est remplacée par la suivante de l'Avenant 2.
- **D'ACCEPTER** les modalités inscrites dans l'annexe Programme Aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises - Cadre d'intervention du contrat de prêt est remplacée par la suivante de l'Avenant 3.
- **D'AUTORISER** la préfète et la directrice générale, à signer, pour et nom de la MRC de Témiscamingue, les avenants 2 et 3 en lien avec le contrat de prêt conclu dans le cadre du programme Aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises.

Information

DISPONIBILITÉ DES FONDS FLI ET FLS.

En date du 26 janvier 2021, la disponibilité du FLI est de 827 960.66 \$ et celle du FLS de 222 368.19 \$.

02-21-044A

GESTION DU FONDS « TA PME » | DOSSIER PME-2021-02.

CONSIDÉRANT la disponibilité budgétaire du Fonds « Ta PME » de 58 216,45 \$;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité d'analyse;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Yves Ouellet
appuyé par M. Daniel Barrette
et résolu unanimement

- **D'ACCORDER** un soutien financier de 3000\$ pour le volet « Adapta PME » au dossier PME-2020-02.

La MRC de Témiscamingue procède au remboursement des dépenses jusqu'au montant maximal accordé par résolution du comité administratif ou par le conseil de la MRC, lors du dépôt du rapport final et des pièces justificatives confirmant les dépenses encourues. La MRCT se réserve le droit de revoir le montant accordé du soutien financier, selon les réelles dépenses admissibles.

02-21-045A GESTION DU FONDS « TA PME » | DOSSIER PME-2021-03.

CONSIDÉRANT la disponibilité budgétaire du Fonds « Ta PME » de 55 216,45 \$;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité d'analyse;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Bruno Boyer
appuyé par M. Daniel Barrette
et résolu unanimement

- **D'ACCORDER** un soutien financier de 2 587.50 \$ pour le volet « Adapte ta PME » au dossier PME-2020-03.

La MRC de Témiscamingue procède au remboursement des dépenses jusqu'au montant maximal accordé par résolution du comité administratif ou par le conseil de la MRC, lors du dépôt du rapport final et des pièces justificatives confirmant les dépenses encourues. La MRCT se réserve le droit de revoir le montant accordé du soutien financier, selon les réelles dépenses admissibles.

Information PONT DU RUISSEAU L'AFRICAIN | CHEMINEMENT DU DOSSIER.

M^{me} Bolduc mentionne que le comité administratif a pris connaissance de l'estimation des coûts additionnels au niveau de l'écocentre et aussi des informations légales concernant les assurances.

Elle souligne aussi que la municipalité de St-Édouard-de-Fabre a délégué à la MRC de Témiscamingue sa compétence en matière de voirie locale afin de faire avancer le projet. De même, les camions de l'écocentre sont désormais autorisés à passer par le Rang 4 lorsqu'ils sont vides.

Également une rencontre avec le ministère des Transports et l'entreprise forestière *Ryam* est prévue le 5 février 2021. M. Daniel Barrette et Mme Carmen Côté secondent la préfète pour ces rencontres, ainsi que la directrice générale. Il revient à la directrice de convoquer les membres du personnel considérés essentiels aux discussions.

02-21-046A PROJET ONIMIKI | AUTORISATION POUR LA RÉALISATION D'UNE ÉTUDE EXPLORATOIRE.

CONSIDÉRANT QUE le projet Onimiki s'inscrit dans le développement du pôle d'excellence des énergies renouvelables pour le Témiscamingue;

CONSIDÉRANT QUE le 15 janvier dernier, une rencontre a eu lieu avec l'équipe régionale d'Hydro-Québec concernant la situation particulière de

l'approvisionnement électrique du territoire témiscamien, en lien avec la production actuelle, les besoins domestiques et industriels et les ententes interprovinciales existantes;

CONSIDÉRANT l'importance de réaliser une étude exploratoire afin de bien positionner le projet Onimiki mais aussi d'anticiper les défis particuliers du projet et certaines implications financières;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Yves Ouellet
appuyé par M. Simon Gélinas
et résolu unanimement

- **D'AUTORISER**, dans le cadre du projet Onimiki, la réalisation d'une étude exploratoire pour le branchement de cette minicentrale au réseau d'Hydro-Québec.
- **DE FINANCER** la dépense de 5 000 \$ au poste budgétaire « Développement de la filière hydroélectrique ».
- **D'AUTORISER** la préfète et la directrice générale à signer tout document en lien avec la réalisation de cette étude, pour et au nom de la MRC de Témiscamingue.

02-21-047A

AVIS SUR LA DEMANDE DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-BRUNO-DE-GUIGUES CONCERNANT L'AUTORISATION À LA CPTAQ : LOT 3 335 956-P DU CADASTRE DU QUÉBEC (HALTE PRÈS DU PONT COUVERT).

CONSIDÉRANT QUE, depuis le 20 juin 1997, toute demande d'autorisation présentée par une municipalité, doit être accompagnée d'une recommandation de la MRC (comité administratif) et de l'UPA ;

CONSIDÉRANT QUE la recommandation de la MRC est basée sur les critères énumérés à l'article 62 de la loi, sur les objectifs du schéma d'aménagement révisé et sur le contenu du règlement de contrôle intérimaire;

CONSIDÉRANT la demande de la municipalité de Saint-Bruno-de-Guigues concernant l'autorisation à la CPTAQ sur le lot 3 335 956-p du cadastre du Québec, pour l'aménagement d'une halte, près du pont couvert;

CONSIDÉRANT les articles 58 et suivants de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Daniel Barrette
appuyé par M^{me} Carmen Côté
et résolu unanimement

- **DE TRANSMETTRE** à la commission CPTAQ un avis favorable relativement à la demande de la municipalité de Saint-Bruno-de-Guigues.

02-21-048A

GESTION RH | EMBAUCHE D'UN TECHNICIEN EN ÉVALUATION.

CONSIDÉRANT QUE l'employé # 497 a donné sa démission effective le 2 décembre dernier;

CONSIDÉRANT QU'un affichage de poste a été effectué en décembre et que 5 candidatures ont été reçues et que 3 candidatures ont été sollicitées pour une entrevue;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Simon Gélinas
appuyé par M^{me} Carmen Côté
et résolu unanimement

- **D'AUTORISER** l'embauche de Mario Dupuis, à titre de technicien en évaluation.
 - Selon la politique salariale, classe 3 échelon 8.
 - Entrée en fonction : le 8 février 2021.

Monsieur Dupuis est assujéti à la politique de travail et aux règles de fonctionnement en vigueur à la MRCT, comprenant entre autres :

- une période de probation de 6 mois;
- 35 heures/semaine;
- poste permanent à temps plein;
- lieu de travail : bureaux de Ville-Marie.

02-21-049A

GESTION RH | EMBAUCHE D'UNE TECHNICIENNE EN URBANISME.

CONSIDÉRANT QU'une autorisation a été demandé auprès du comité administratif le 13 janvier dernier, afin d'afficher un poste de technicien en urbanisme, en lien avec l'entente intermunicipale;

CONSIDÉRANT QU'UN affichage de poste a débuté le 14 janvier et qu'une candidature a été reçue et qu'elle a été sollicitée pour une entrevue;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Bruno Boyer
appuyé par M. Daniel Barrette
et résolu unanimement

- **D'AUTORISER** l'embauche de M^{me} Karine Bourgoïn, à titre de technicienne en urbanisme.
 - Selon la politique salariale, classe 6 échelon 3;
 - Entrée en fonction : le 15 février 2021.

M^{me} Karine Bourgoïn est assujettie à la politique de travail et aux règles de fonctionnement en vigueur à la MRCT, comprenant entre autres :

- une période de probation de 6 mois;
- 35 heures/semaine;
- poste contractuel à temps plein, renouvelable au 31 décembre 2021 dépendamment de la décision des municipalités participantes;
- lieu de travail : bureaux de Laverlochère-Angliers.

02-21-050A GESTION RH | SUIVI SUR UN DOSSIER D'ABSENCE PROLONGÉE.

CONSIDÉRANT les informations partagées lors de la réunion privée concernant l'employé # 359;

CONSIDÉRANT QU'une démarche sera enclenchée dans les prochaines semaines concernant une absence prolongée;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Daniel Barrette
appuyé par M. Bruno Boyer
et résolu unanimement

- **D'ALLOUER** un budget maximum de 5000\$ pour réaliser cette démarche.

Information GESTION RH | PORTRAIT DE LA SITUATION.

La situation des ressources humaines de la MRC de Témiscamingue est présentée par les directeurs de service, en date du 3 février 2021.

02-21-051A DOSSIER TAQ : SAI-Q-243961-1909 | NOMINATION D'UN ÉVALUATEUR AGRÉÉ À TITRE DE SOUTIEN PROFESSIONNEL POUR LA MRC DE TÉMISCAMINGUE.

CONSIDÉRANT que la Municipalité régionale de Comté de Témiscamingue (ci-après « MRCT ») est partie prenante dans le dossier SAI-Q-243961-1901 devant le Tribunal administratif du Québec;

CONSIDÉRANT que la MRCT agit comme demanderesse dans une cause d'expropriation;

CONSIDÉRANT que la MRCT a intérêt à être représentée et à faire valoir différents principes et concepts en matière d'évaluation foncière à l'égard de ce dossier et qu'à cet effet, elle souhaite nommer un expert en évaluation foncière;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Yves Ouellet
appuyé par M. Bruno Boyer
et résolu unanimement

- **DE NOMMER** Monsieur Carl Provencher, É.A., à titre d'expert en évaluation foncière pour la MRC de Témiscamingue devant le Tribunal administratif du Québec pour le dossier SAI-Q-243961-1901.

Information

COMMUNICATIONS STRATÉGIQUES | RECOMMANDATION AU CONSEIL DE LA MRC.

Une recommandation sera transmise au conseil de la MRC concernant un octroi de contrat pour des services d'une firme spécialisée en communications stratégiques. Les membres du comité administratif seront sollicités par courriel, le cas échéant, afin de trancher quant à l'identité de la firme qui fera l'objet de cette recommandation.

02-21-052A

ABROGATION DE LA RÉOLUTION 01-21-022A | AUTORISATION POUR L'ACHAT ET LA PRODUCTION DE MATÉRIEL POUR LA CAMPAGNE PROMOTIONNELLE DU SERVICE D'URGENCE EN MILIEU ISOLÉ.

CONSIDÉRANT QUE lors de la dernière séance du comité administratif, la résolution 01-21-022A a été adoptée, autorisant diverses dépenses en lien avec la prochaine campagne de promotion du SUMI;

CONSIDÉRANT QUE le libellé et différents points de décision s'avèrent non véridiques;

CONSIDÉRANT QU'à la présente séance, un autre projet de résolution est déposé pour allouer adéquatement les dépenses en lien avec la prochaine campagne du SUMI;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M^{me} Carmen Côté
appuyée par M. Bruno Boyer
et résolu unanimement

- **D'ABROGER** la résolution 01-21-022A, adoptée lors de la séance du 13 janvier 2021.

02-21-053A

AUTORISATION POUR L'ACHAT ET LA PRODUCTION DE MATÉRIEL POUR LA PROMOTION 2021 DU SERVICE D'URGENCE EN MILIEU ISOLÉ (SUMI).

CONSIDÉRANT QUE le service d'urgence en milieu isolé (SUMI) est un service piloté par la MRCT, en collaboration avec les services incendies du Témiscamingue;

CONSIDÉRANT QUE la MRCT souhaite faire appel à la prudence en forêt et à la promotion du service SUMI auprès de la population et des utilisateurs de la forêt;

CONSIDÉRANT QUE l'achat et la production de matériel pour la promotion du SUMI sont des dépenses prévues au budget 2021;

CONSIDÉRANT QUE la distribution des dépliants et des petites affiches sera faite dans des endroits stratégiques sur le territoire où l'on retrouve déjà des cadres numériques donnant diverses informations sur le service;

CONSIDÉRANT QUE la diffusion des médias est prévue d'être réalisée sur trois périodes de l'année : pour les activités hivernales, au printemps pour l'ouverture de la pêche et à l'automne pour l'ouverture de la chasse;

CONSIDÉRANT les soumissions reçues de deux fournisseurs en imprimerie, la soumission reçue de l'unique fournisseur radio au Témiscamingue ainsi que le seul fournisseur télévisé de nouvelles régionales, permettant de réaliser la promotion médiatique du service et l'appel à la prudence en forêt :

		Imprimaction		IdGraffik	
	Quantité	Coût unité	Coût total	Coût unité	Coût total
Dépliants couleur/recto-verso Français/anglais	1500	0.23 \$	350.00 \$	0.26 \$	385.00 \$
Affiche 6x10 po recto/verso Français/anglais	1500	0.26 \$	390.00 \$	0.30 \$	450.00 \$
TOTAL			740.00 \$		835.00 \$

CKVM	Quantité	Coût unité	Coût total
Publicité 81 messages			
3 campagnes radio	1	1 205.00 \$	1 205.00 \$

RNC-MÉDIA	Quantité	Coût unité	Coût total
Diffusion sur 10 jours – 72 occasions (46 à TVQ et 26 à NOOVO)			
1 ^{re} diffusion : hiver	1	733.75\$	733.75\$
2 ^e diffusion : printemps – ouverture de la pêche	1	733.75\$	733.75\$
3 ^e diffusion : automne – ouverture de la chasse	1	733.75\$	733.75\$
TOTAL			2 201.25\$

CONSIDÉRANT QUE Imprimaction est le plus bas soumissionnaire pour les l'impression des dépliants et des affiches;

CONSIDÉRANT QUE CKVM FM est le média radio offrant une couverture optimale du territoire ayant une bonne cote d'écoute pendant les trois périodes visées;

CONSIDÉRANT QUE RNC-MÉDIA est le média télévisé offrant une couverture optimale du territoire ayant une bonne cote d'écoute pendant les trois périodes visées;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Simon Gélinas
appuyé par M. Daniel Barrette
et résolu unanimement

- **DE PROCÉDER** à l'achat et la production de matériel pour la réalisation de la promotion du service SUMI.
- **D'AUTORISER** l'achat et la production de dépliants et d'affiches pour la campagne promotionnelle du SUMI, à Imprimaction pour un montant de 740\$ (taxes en sus).
- **D'AUTORISER** l'achat pour la diffusion médiatique radio pour la campagne promotionnelle du SUMI, à CKVM FM pour un montant de 1 205\$ (taxes en sus).
- **D'AUTORISER** l'achat pour la diffusion médiatique télévisé pour la campagne promotionnelle du SUMI, à RNC-MÉDIA pour un montant de 2 201,25\$ (taxes en sus).
- **D'AUTORISER** M^{me} Lyne Gironne, directrice générale – secrétaire-trésorière, à signer tout contrat de service au nom de la MRC de Témiscamingue.
- **QUE** la dépense soit financée via le budget de 4 000\$ alloué au service incendie de la MRC au niveau du volet campagne promotionnelle SUMI.

02-21-054A

EMBAUCHE D'UN VIDÉASTE PROFESSIONNEL POUR LA CRÉATION DE CONTENU VIDÉO DE 6 CAPSULES À THÉMATIQUE TOURISTIQUE AFIN DE PROMOUVOIR LA NOUVELLE CAMPAGNE D'ATTRACTIVITÉ EN TOURISME POUR LA SAISON ÉTÉ 2021.

CONSIDÉRANT la Politique de gestion contractuelle de la MRC de Témiscamingue;

CONSIDÉRANT l'absence de toute d'évaluation qualitative permettant aux membres du comité d'évaluer certains aspects particuliers des offres;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Daniel Barrette
appuyé par M. Simon Gélinas
et résolu unanimement

- **DE DÉCLINER** les offres de services reçues, vu l'absence d'un processus de sélection en adéquation avec les règles de la Politique de gestion contractuelle.

02-21-055A

STRATÉGIE D'ATTRACTION | GESTION DES MÉDIAS SOCIAUX ET CAMPAGNE PUBLICITAIRE SUR INTERNET – OCTROI D'UN CONTRAT À LA FIRME LEBLEU.

CONSIDÉRANT QUE le Témiscamingue a lancé sa nouvelle image le 27 mars 2019 et que le lien avec nos clientèles cibles s'établit beaucoup grâce aux réseaux sociaux;

CONSIDÉRANT QUE l'objectif de la stratégie d'attractivité est de faire connaître et faire aimer le Témiscamingue à des cibles présentes dans les grands centres (les familles, les originaires et les personnes immigrantes);

CONSIDÉRANT QUE le Témiscamingue est méconnu, et qu'il est important de travailler à le faire connaître pour améliorer toutes les sphères de son développement;

CONSIDÉRANT QUE la firme LE BLEU a assuré la gestion des médias sociaux d'avril 2019 à décembre 2020 et que la collaboration est efficiente et fluide;

CONSIDÉRANT QUE peu de firmes en Abitibi-Témiscamingue peuvent offrir ce service d'accompagnement;

CONSIDÉRANT la soumission reçue de LE BLEU, d'un montant de 7 260 \$ (taxes en sus), qui consiste à poursuivre la gestion des médias sociaux sur la base d'une banque d'heure en collaboration avec la coordonnatrice des communications et de la promotion du territoire,

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Simon Gélinas
appuyé par M. Bruno Boyer
et résolu unanimement

- **D'OCTROYER** à LE BLEU, le contrat de service la gestion des réseaux sociaux (Instagram et Facebook) de la page Vivre au Témiscamingue, au montant de 7260 \$ taxes en sus, cette dépense étant financée via le budget en tourisme.

LE CA rappelle avoir une sensibilité pour favoriser une rotation des fournisseurs, et ce, même pour les contrats de 25 000 \$ et moins.

02-21-056A

ARRÉRAGES DE TAXES 2020 EN TERRITOIRES NON ORGANISÉS.

CONSIDÉRANT QU'une municipalité locale doit percevoir toutes taxes municipales sur son territoire;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Témiscamingue, dont le territoire comprend deux territoires non organisés, est présumée être, une municipalité locale régie par le *Code municipal du Québec* à l'égard de

ces deux territoires selon l'article 8 de la *Loi sur l'organisation territoriale municipale*;

CONSIDÉRANT QU'il est dans l'intérêt de la MRC de Témiscamingue de procéder à la vente pour défaut de taxes pour les débiteurs qui sont en défaut de payer les taxes municipales, afin que ces immeubles soient vendus en conformité avec les articles 1022 et suivants du *Code municipal*;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Simon Gélinas
appuyé par M^{me} Carmen Côté
et résolu unanimement

- **D'ENTREPRENDRE** des démarches de recouvrement de taxes en territoires non organisés, relativement aux immeubles, conformément aux dispositions du Code municipal, articles 1022 et suivants :
 - Joé Arbour (2211 24 8209)
 - Patrick Aubin (matricule 0484 82 8280)
 - Luc Desrochers (1175 99 9025)
 - Michel Couture (1203 92 7550)
 - Dale Ross (1764 31 1010)
 - Agnes Fabiszewska (2211 48 0384)
 - Hotel Miwapanee Lodge (4701 22 2525)
 - David Pichette (4786 34 8542)
 - Albert Fortin (6386 47 6540)
 - Jean-Marc Raymond (6386 98 4015)
 - Richard Pilon (6981 64 9984)
 - Tina Dandy (7185 39 5025)
 - Johanna Fabiszewska (8671 48 9081)
 - Gus Sokolowski (8671 58 5609).
 - Daniel Mayer (8682 55 5040)
 - Stéphane Parent (8838 20 5075)
 - Éric Simard (9364 70 7003)
 - Danny Aulis (9364 80 1700)
 - Alain Audy (9873 22 7575)
 - Luc Rabouin (9884 87 7971)

- **D'AUTORISER** la directrice générale et secrétaire-trésorière, Madame Lyne Gironne, à représenter la MRC de Témiscamingue, lors de la vente aux enchères du 13 mai 2021 et à acquérir les immeubles au nom du TNO Les Lacs-du-Témiscamingue, s'il n'y a pas preneur.

Information

DÉPÔT DU RAPPORT MENSUEL D'ACTIVITÉS AINSI QUE LES STATISTIQUES À JOUR DES VISITES SUR LE SITE WEB DE LA MRCT.

Le comité administratif prend acte du rapport mensuel d'activités ainsi que les statistiques à jour des visites sur le site Web de la MRCT.

02-21-057A

SERVICE D'ÉVALUATION | AUTORISATION POUR LA PRODUCTION D'UNE CAPSULE VIDÉO.

CONSIDÉRANT QUE l'évaluation foncière est un sujet difficile à démystifier et qu'une vidéo pourrait rendre le tout plus attractif;

CONSIDÉRANT QU'une offre de service a été demandée à la compagnie MAYA communication et marketing;

CONSIDÉRANT QUE leur offre de service est un « clé en main », qui comprend la gestion de projet, la rédaction du texte ainsi que le montage visuel, à notre image;

CONSIDÉRANT QUE cette vidéo deviendra un excellent outil de communication, à divers niveaux: contribuable, municipalités locales, MRC, tant pour le volet élu qu'administratif;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par M. Daniel Barrette
appuyé par M^{me} Carmen Côté
et résolu unanimement

- **D'OCTROYER** un contrat à MAYA communication et marketing pour la création d'une capsule vidéo sur l'évaluation foncière, à l'image de la MRC de Témiscamingue, pour un montant de 5 800 \$, taxes en sus. La dépense pourra être payée à même le budget du service d'évaluation.

02-21-058A

PROGRAMME D'ENTRETIEN DE LA ROUTE VERTE - VÉLOCE 3 - REDDITION DE COMPTE (ANNÉE 2020-2021).

CONSIDÉRANT QUE la Route verte est une infrastructure touristique importante nécessitant des travaux d'entretien réguliers;

CONSIDÉRANT QUE celle-ci traverse cinq municipalités, allant de Ville-Marie à Laverlochère-Angliers, pour un total de 45 km;

CONSIDÉRANT QUE la Société d'aménagement et d'exploitation du parc linéaire du Témiscamingue (SAEPLT) est l'organisme mandaté par la MRC pour assurer la réalisation des travaux. En 2020, ceux-ci comprennent notamment la réfection d'abris et l'entretien de la piste;

CONSIDÉRANT QUE le coût des travaux effectués au cours de la saison 2020-2021 fut de 50 498.34\$, dont 25 249.17\$ (50% provenant de la contribution du milieu). Le MTQ a versé 27 200\$ en septembre 2020;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Daniel Barrette
appuyé par M. Simon Gélinas
et résolu unanimement

- **DE CONFIRMER** au ministère des Transports, une contribution du milieu de 25 249.17 \$ pour les travaux effectués pour la saison 2020-2021, conformément au programme Route verte prévoyant le remboursement de la moitié des frais.
- **D'AUTORISER**, s'il y a lieu, le remboursement de 1 950.83 \$

02-21-059A

FONDS RÉGIONS RURALITÉ | AUTORISATION POUR VERSEMENT DE PROJETS AUTORISÉS.

Il est proposé par M. Yves Ouellet
appuyé par M. Daniel Barrette
et résolu unanimement

- **D'AUTORISER** le versement d'un montant pour les projets suivants :

Projet FRR - Volet 2

- Demandeur : Municipalité de Béarn
Projet : Maintien, développement et pérennité d'ententes intermunicipales (eau potable et eaux usées)
Montant autorisé : 32 003 \$
Montant à payer : 19 592.20 \$ (factures reçues pour un montant de 39 184.40 \$)
Montant résiduel au projet : 12 410.80 \$

Volet 3 (100% des dépenses présentées liées à la pandémie)

- Demandeur : Ville de Belleterre
Montant autorisé : 2 500 \$
Montant à payer : 2 500 \$ (factures reçues pour un montant de 2 562.08 \$)
- Demandeur : municipalité de Laforce
Montant autorisé : 2 500 \$
Montant à payer : 2 384.73 \$ (factures reçues pour un montant de 2 384.73 \$)

02-21-060A

DÉPÔT POUR APPROBATION DES COMPTES À PAYER AINSI QUE LE RAPPORT BUDGÉTAIRE À JOUR POUR INFORMATION.

Le comité administratif prend acte du rapport budgétaire de la MRC de Témiscamingue de même que la liste des comptes à payer pour l'exercice. Ces rapports sont disponibles au bureau de la MRCT pour consultation.

Il est proposé par M. Yves Ouellet
appuyé par M. Bruno Boyer
et résolu unanimement

- **DE PROCÉDER** à l'acceptation et au déboursement des salaires des employés et rémunérations des élus pour un montant total de **112 772.79 \$** ainsi que les comptes à payer totalisant **392 349.31 \$**, et ce, pour la période du 16 décembre 2020 au 15 janvier 2021.

Je, soussignée, certifie par les présentes qu'il y a des fonds disponibles pour les fins pour lesquelles les dépenses, ci-dessus, sont projetées par le conseil (CM, art. 961).

Signé à Ville-Marie, ce 3 février 2021.

**Lyne Gironne, directrice générale –
secrétaire-trésorière**

Information **AFFAIRES MUNICIPALES.**

Aucun point n'est inscrit à cette section.

02-21-061A **AFFAIRES NOUVELLES .**

CONSIDÉRANT QUE le gouvernement omet souvent d'employer le nom complet de la région Abitibi-Témiscamingue, en omettant Témiscamingue, pour désigner la région lors de ses communiquées;

CONSIDÉRANT QUE les médias emploient par erreur l'expression Abitibi- pour désigner deux régions distinctes; en omettant trop souvent le nom du Témiscamingue

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Simon Gélinas
appuyé par M. Daniel Barrette
et résolu unanimement

- **D'ADRESSER** une correspondance aux membres du gouvernement et au premier ministre afin de les informer de notre réalité et les inviter à désigner le territoire témiscamien, Le Témiscamingue, par son nom dans leurs communications.

Madame Bolduc contactera le bureau du ministre régional pour lui signifier cette sensibilité pour notre population.

Information **PÉRIODE DE QUESTIONS DE L'ASSISTANCE, S'IL Y A LIEU (CM,
ART. 150).**

Selon l'arrêté ministériel du 4 juillet 2020, le comité administratif est autorisé à siéger à huis clos. Il n'y a donc aucune question de l'assistance. Aucune question n'a été transmise par courriel ou par courrier au comité administratif.

02-21-062A **LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE.**

CONSIDÉRANT QUE tous les sujets à l'ordre du jour sont épuisés;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Daniel Barrette
appuyé par M. Bruno Boyer
et résolu unanimement

- **QUE** l'assemblée soit levée.

N. B. : Prochaines réunions:

- Conseil de la MRC : 17 février 2021
- Comité administratif : 3 mars 2021

Il est 19 h 03.



Claire Bolduc, préfète



**Lyne Gironne, directrice
générale – secrétaire-trésorière**

